

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2025.61 Du 16 juin 2025
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 10 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Charte des collections de la Médiathèque de La Celle Saint-Cloud	
Secrétaire de séance : Philippe LERIN	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 5 Votants : 32	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,	
Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 4	Vu le code du patrimoine et notamment les articles L. 310-1-A et suivants,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOR Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	Vu l'avis favorable de la Commission Animation – Culture – Sport du 27 mai 2025, Considérant que La Médiathèque, offrira au public des collections renouvelées, variées et destinées à tous les publics, Considérant que l'acquisition de chacun des documents fait l'objet d'une réflexion de la part des bibliothécaires sur la qualité, la pertinence de l'ouvrage ou encore sa complémentarité vis-à-vis des collections, qu'on appelle « politique documentaire », Considérant que la Charte des Collections a pour objet de déterminer et de rendre public les principes de la politique documentaire de la Médiathèque de la Celle Saint-Cloud.	
Absents excusés : Françoise ALBOUY Nathalie PEYRON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Absents ayant donné pouvoir : Françoise ALBOUY pouvoir à Sylvie d'ESTEVE	<p style="text-align: center;">APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</p> <p>A la majorité des membres présents et représentés par 28 voix pour et 4 abstentions Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Stéphane MICHEL, Jean-François THOMAS,</p> <p>Approuve la Charte des collections de la Médiathèque.</p> <div style="text-align: right;">  Le Maire,  Olivier DELAPORTE </div> <p><i>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) <p><i>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</i></p>	

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20250616-2025-61-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Nathalie PEYRON pouvoir à Valérie
LABORDE

Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-
François BARATON

Stéphane MICHEL pouvoir à Jean-
François THOMAS

Marie-Pierre DELAIGUE pouvoir à Olivier
BLANCHARD

Absents :

Geneviève SALSAT